

23 juin 2011



> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## L'Île-de-France adopte son « plan vélo »

Conseil régional du 23 juin 2011

Sous la présidence de **Jean-Paul Huchon**, et sous l'impulsion de **Jean-Vincent Place**, Vice-président de la Région Île-de-France en charge des transports, le Conseil régional a voté ce jour un « plan régional » en faveur des déplacements à vélo.

Conformément aux objectifs du mandat, la Région se dote aujourd'hui d'un « plan vélo », véritable **traduction des engagements de Jean-Paul Huchon pour le développement des mobilités douces**.

A la confluence de sa politique transport et de son action pour l'environnement, la Région œuvre pour **un quotidien des franciliens plus doux et plus écologique**. Garer en toute sécurité son vélo à la gare RER ou aller directement au travail en vélo deviendront des gestes de tous les jours pour de nombreux franciliens.

Actuellement sur 2400 kilomètres, les **pistes cyclables couvriront plus de 3500 km** sur l'ensemble du territoire francilien en 2020 (objectif du Plan de Déplacement Urbain).

Par ailleurs des **expérimentations vont être menées**. Par exemple, avec **Véligo**, pour 20 € par an, votre passe Navigo devient votre clef de local à vélo : nouveau système de stationnement dans les gares franciliennes, ce système sera expérimenté pendant 18 mois sur 16 sites.

Pour Jean-Paul Huchon : *« Veligo, est une étape supplémentaire dans le développement des circulations douces en Île-de-France. Pouvoir garer son vélo en toute sécurité aux abords des gares est crucial si nous voulons favoriser l'usage du vélo. Inciter les déplacements à vélo et agir pour la sécurité des cyclistes et des franciliens, tout en préservant notre environnement, voilà les raisons qui ont motivé ce vote. Ce plan est le résultat d'un travail fin avec chaque collectivité et acteurs du déplacement. Améliorer le quotidien des franciliens et faire face à l'urgence environnementale sont nos objectifs du mandat. Je m'y étais engagé; nous voyons ce jour un nouveau pas se réaliser. »*

## **10 ans de politique en faveur du vélo : les chiffres**

- En 1999, 1 275 km de linéaires cyclables étaient aménagés en Ile-de-France.
- En 2011, le réseau est de 2400 km.
- Il faut ajouter à ce bilan le développement important des aménagements de voirie visant à réduire la vitesse : les zones 30, les zones de rencontre, qui sont autant d'aménagements qui facilitent la pratique du vélo.
- Les plus grands linéaires concernent les quatre départements de grande couronne avec près de 1 400 km (soit 62 % de l'ensemble des aménagements cyclables).
- Entre 1997 et 2010, Paris et les trois départements limitrophes ont plus que doublé leurs réalisations avec +130% et +128% d'évolution
- Paris représente ainsi 14% du réseau de piste cyclable francilien.
- La part modale du vélo est relativement homogène sur l'ensemble de l'agglomération francilienne, située entre 2 et 3%, ce qui la situe au même niveau que des agglomérations comme Londres ou Barcelone contre 10% à Berlin, 28 % à Amsterdam et 37% à Copenhague.
- Entre 1998 et 2011, plus de 187 M€ auront été dépensés par la Région Ile-de-France pour 1 600 opérations (1200 km d'aménagements et plus de 2 000 places de stationnement).
- En 2011, le budget pour les réseaux verts et équipements cyclables atteint 24M€ (contre 13 en moyenne les années précédentes).

## **Les nouveaux dispositifs de la Région Ile-de-France**

---

Dans le cadre des objectifs du PDU (+ 10% de l'usage du vélo dans les déplacements) d'ici à 2020, la Région se dote d'outils novateurs pour développer une Ile-de-France à bicyclette... :

- mener des expérimentations innovantes,
- l'exemplarité régionale autour et dans ses propres équipements,
- l'accompagnement des collectivités pour la réalisation du réseau cyclable,
- l'adoption d'un schéma régional des véloroutes et voies vertes,
- l'intégration systématique du mode cyclable dans les grands projets d'infrastructures de déplacements,

### **► Promouvoir les expérimentations innovantes**

#### **Avec Véligo, votre Passe Navigo devient la clef de votre local à vélo**

A partir de mars 2012, 16 gares Transilien expérimenteront cette nouvelle formule de stationnement vélo.

Le système **Véligo** permettra de garer son vélo dans un local fermé, avec ouverture par le biais d'un abonnement directement chargé sur le Passe Navigo pour un montant de 20€ par an. Ce procédé permettra de laisser son vélo à sa gare de départ ou d'arrivée, pour se rendre, à son domicile, son travail ou ses activités de loisirs... dès sa descente du train.

D'une durée de 18 mois, cette expérimentation est financée par la Région Ile-de-France pour un montant de 1,9 M€ (1,6 pour l'investissement et 0,3 pour le fonctionnement).

Au total, 758 places de stationnement seront créées sur 16 sites. Il s'agit des gares suivantes :

- Corbeil-Essonnes (91) : 56 places
- Brétigny (91) : 40 places
- Chelles (77) : 88 places
- Villeparisis Mitry le Neuf (77) : 40 places
- Enghien-les-Bains (95) : 40 places
- Ermont-Eaubonne (95) : 56 places
- Epinay Villetaneuse (95) : 40 places
- Sartrouville (78) : 56 places
- Saint Quentin en Yvelines (78) : 56 places
- Choisy-le-Roi (94) : 40 places
- Ivry sur Seine (94) : 40 places
- Bécon les Bruyères (92) : 30 places
- Meudon (92) : 30 à 40 places
- Saint Denis (93) : 56 places
- Sevran Livry (93) : 40 places
- Rambouillet (78) : 40 places

### **Les expérimentations de « services vélos »**

La Région pourra dorénavant subventionner des projets « services vélos » (type Velib'). Ces opérations seront financées sur l'investissement (plafond de 1M€) mais également sur le fonctionnement à un taux de 50 % (plafond de 50 000€)

### **La création d'un portail vélo régional**

Le « Portail vélo » permettra aux usagers de rechercher leurs itinéraires en ayant une vision précise des conditions de déplacements à partir d'un moteur de recherche et de calcul d'itinéraires cyclables en ligne. Ce site devrait être ouvert au plus tôt en 2013.

Le moteur régional, sera composé :

- D'une cartographie interactive présentant l'ensemble des éléments du territoire de la Région Ile-de-France en termes d'aménagements, d'équipements et de contexte, adapté aux besoins des cyclistes. L'enjeu de cette cartographie interactive est de l'adapter totalement aux usagers en offrant une représentation du réseau de déplacement en cohérence avec leurs besoins, notamment dans un objectif de sécurité.
- Du moteur de recherche et de calcul d'itinéraires cyclables en tant que tel. Cette démarche de calcul pourra être effectuée à partir de critères préalablement définis et permettant à tout type d'utilisateur de visualiser son itinéraire cyclable en fonction de son point de départ et de son point d'arrivée préalablement renseignés.

### **► Renforcer l'exemplarité cyclable de la Région à travers son patrimoine régional :**

Parce qu'elle est elle-même maître d'ouvrage et propriétaire de nombreux équipements sur le territoire francilien, la Région dispose d'un levier d'action direct : rendre « vélo-compatibles » ses équipements. Trois catégories d'équipements sont particulièrement visées : les bases de loisirs et de plein air, les lycées et les universités.

#### **- Les bases de loisirs et de plein air**

12 bases de loisirs régionales ont été créées en Île de France. Afin de renforcer l'usage du vélo vers et depuis ces équipements de loisirs majeurs, plusieurs actions sont proposées :

- le rabattement cyclable par la création d'itinéraires cyclables vers les bases,
- le jalonnement cyclable et piétonnier aux alentours des bases,
- le stationnement vélos à l'intérieur ou aux abords immédiats des sites.

#### **- Les lycées**

Les 500 lycées franciliens sont autant de pôles générateurs de déplacements quotidiens, des lycéens mais également des personnels qui y travaillent. Les actions proposées :

- le rabattement cyclable par la création d'itinéraires cyclables vers les lycées,

- le jalonnement cyclable et piétonnier aux alentours des lycées, Dans chaque nouveau projet, la Région assure l'offre de stationnements vélos dans les bâtiments accueillant les lycéens. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le dispositif « Mon éco-lycée » lancé en 2011 par la Région.

**► Accompagner la constitution des réseaux cyclables locaux des collectivités autour de 8 priorités**

Aujourd'hui, la Région souhaite impulser l'émergence des réseaux locaux des collectivités. L'ensemble des dispositifs subventionnés est basé sur un système de priorités:

- généralisation des « zone 30 » (**priorité 1**) et des double sens cyclable des rues à sens unique (**priorité 2**)
- itinéraires inscrits dans le réseau cyclable régional, départemental/ local et national, (**priorité 3 à 5**)
- itinéraires cyclables permettant l'accès direct et sans discontinuité aux réseaux de transport collectif (**priorité 6**)
- réalisation les itinéraires de la trame verte et bleue de l'Ile-de-France (**priorité 7**)
- création de stationnements vélos sur l'espace public à l'échelle du territoire de la collectivité (**priorité 8**) :

**► Adoption du schéma régional des véloroutes et voies vertes (cartes en annexe)**

La Région Ile-de-France est traversée par **six itinéraires de véloroutes nationales**<sup>1</sup>. Les sections actuellement ouvertes au public sont les suivantes :

- le canal de l'Ourcq dans sa traversée de la Seine-Saint-Denis,
- la coulée verte du TGV Atlantique entre Paris et Massy,
- les bords de Seine dans le Val de Marne entre Paris et Choisy-le-Roi.

La Région Ile-de-France s'est donc dotée d'un Schéma régional des véloroutes et voies vertes et devrait terminer la réalisation du réseau d'Ile de France d'ici 2020.

**► Intégrer systématiquement les déplacements cyclables dans les grands projets d'infrastructures**

Les projets d'infrastructure pour lesquels la Région Ile-de-France est partenaire (financier ou maître d'ouvrage par exemple), devront tenir compte des déplacements cyclables dans leur élaboration et réalisation.

---

<sup>1</sup> Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Elle peut prendre la forme d'une voie verte, mais elle peut également être constituée de tronçons de routes, généralement peu circulées, où un jalonnement directionnel assure la lisibilité et la continuité de l'itinéraire.



 Euroveloroute n°3  
- Trondheim / Saint  
Jacques-de-  
Compostelle


 Paris / Londres


 Paris / Le Mont  
Saint-Michel

 Paris / Prague


 Paris / Strasbourg

 Jonction entre  
l'itinéraire  
Paris/Prague et  
l'itinéraire  
véloroute  
nationale 51 (Tour  
de Bourgogne)

 Préfecture

 Point de  
confluence entre  
deux itinéraires  
véloroute

 Forêt

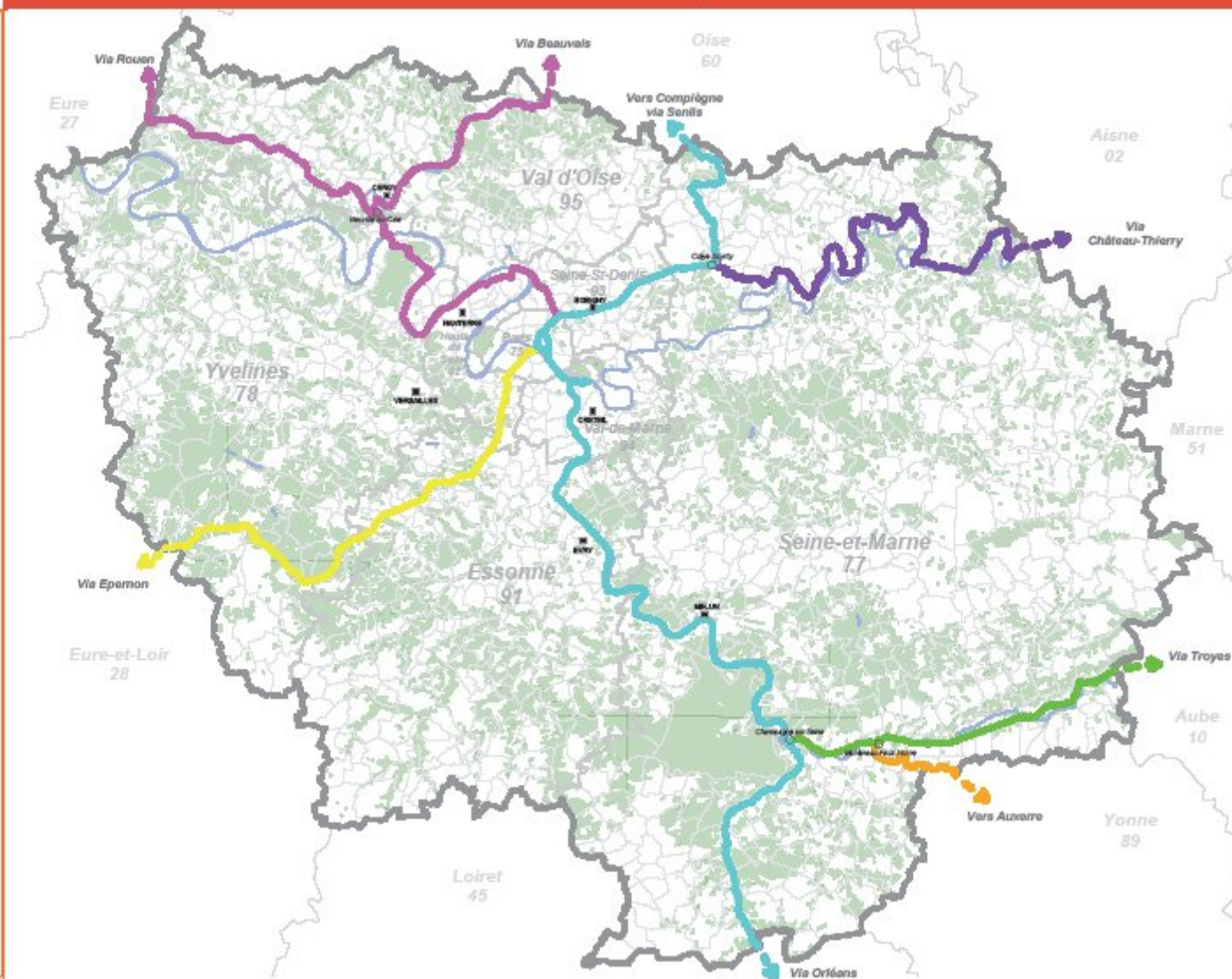
 Réseau  
hydrographique



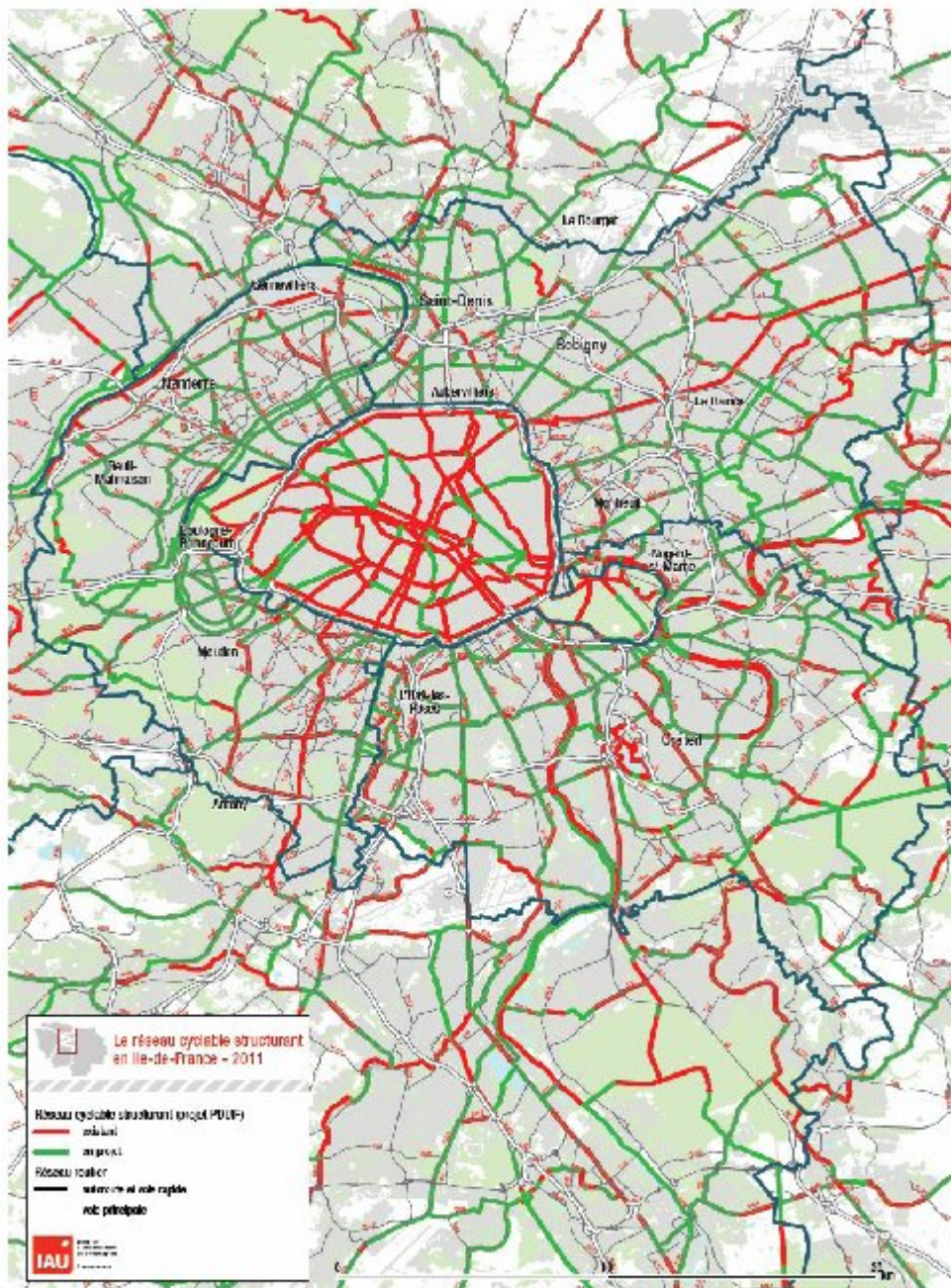
0 5 10 km

Source :  
AD CARTE - IGN - Paris - 2008 - Reproduction interdite -  
Légende n°2008/011 008  
IGN - IGN/IGM/IGP/IGM/IGP  
IGP - IGN/IGM/IGP/IGM/IGP  
IGP/IGM/IGP/IGM/IGP

Rédaction : CRP - USD - Direction générale - 2011

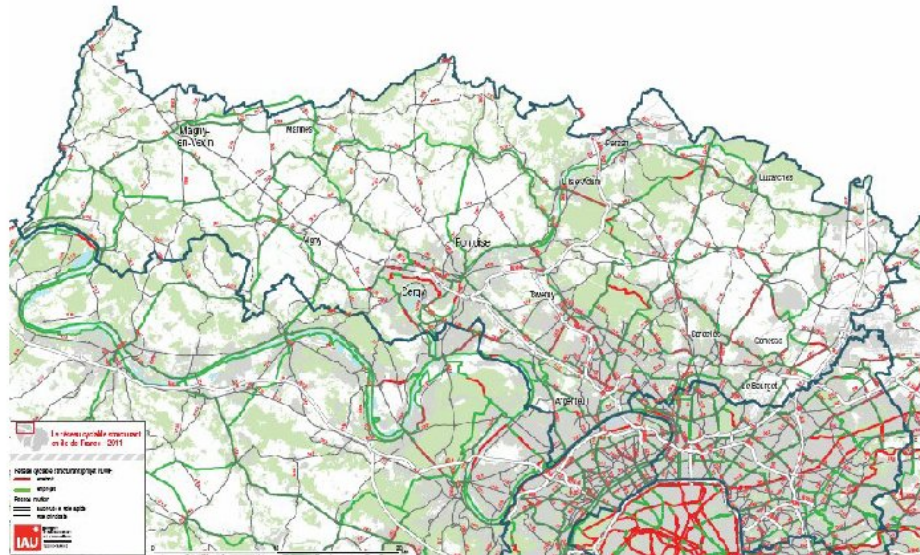




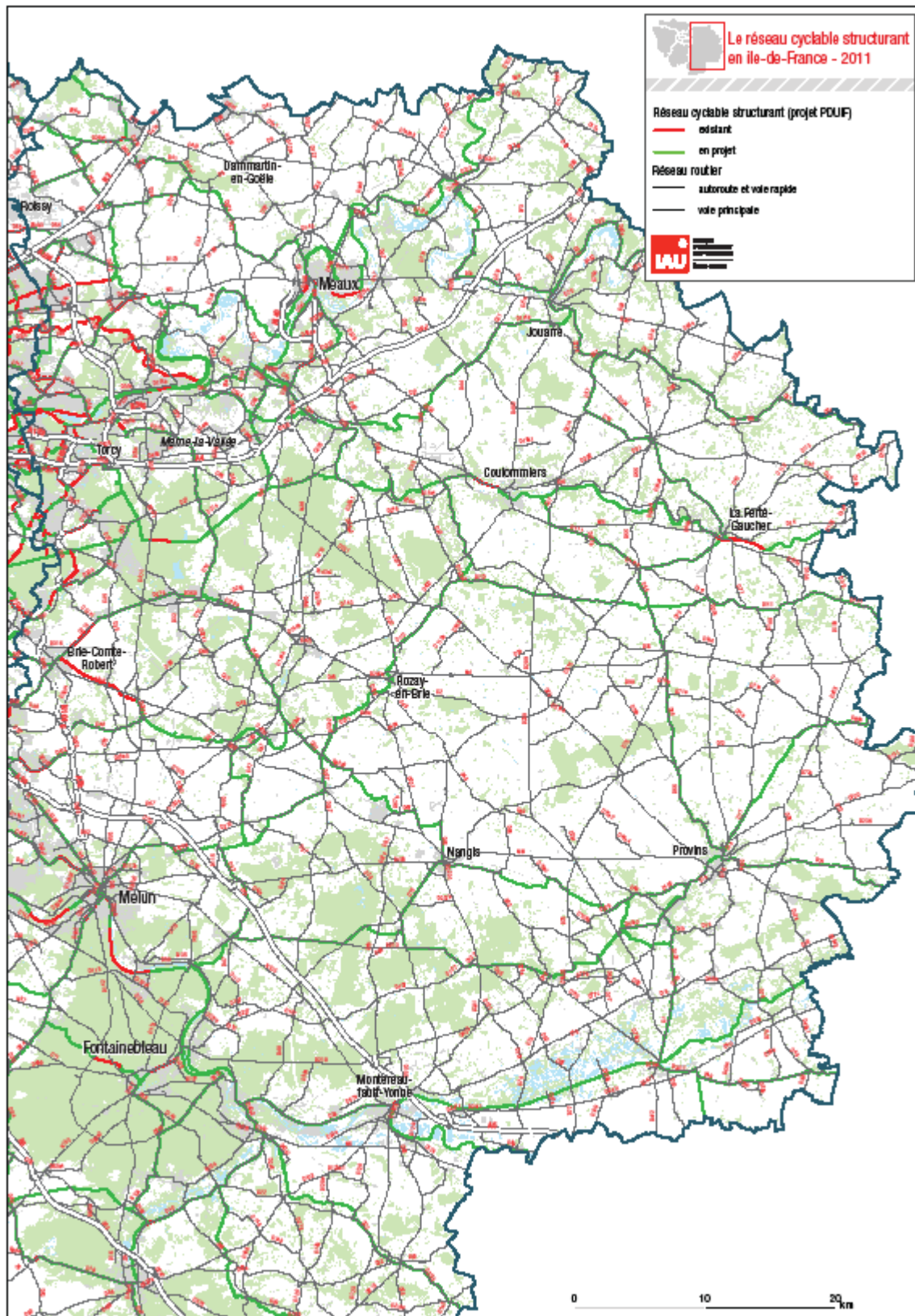


**Plan des pistes cyclables existantes et à venir à Paris et petite couronne**

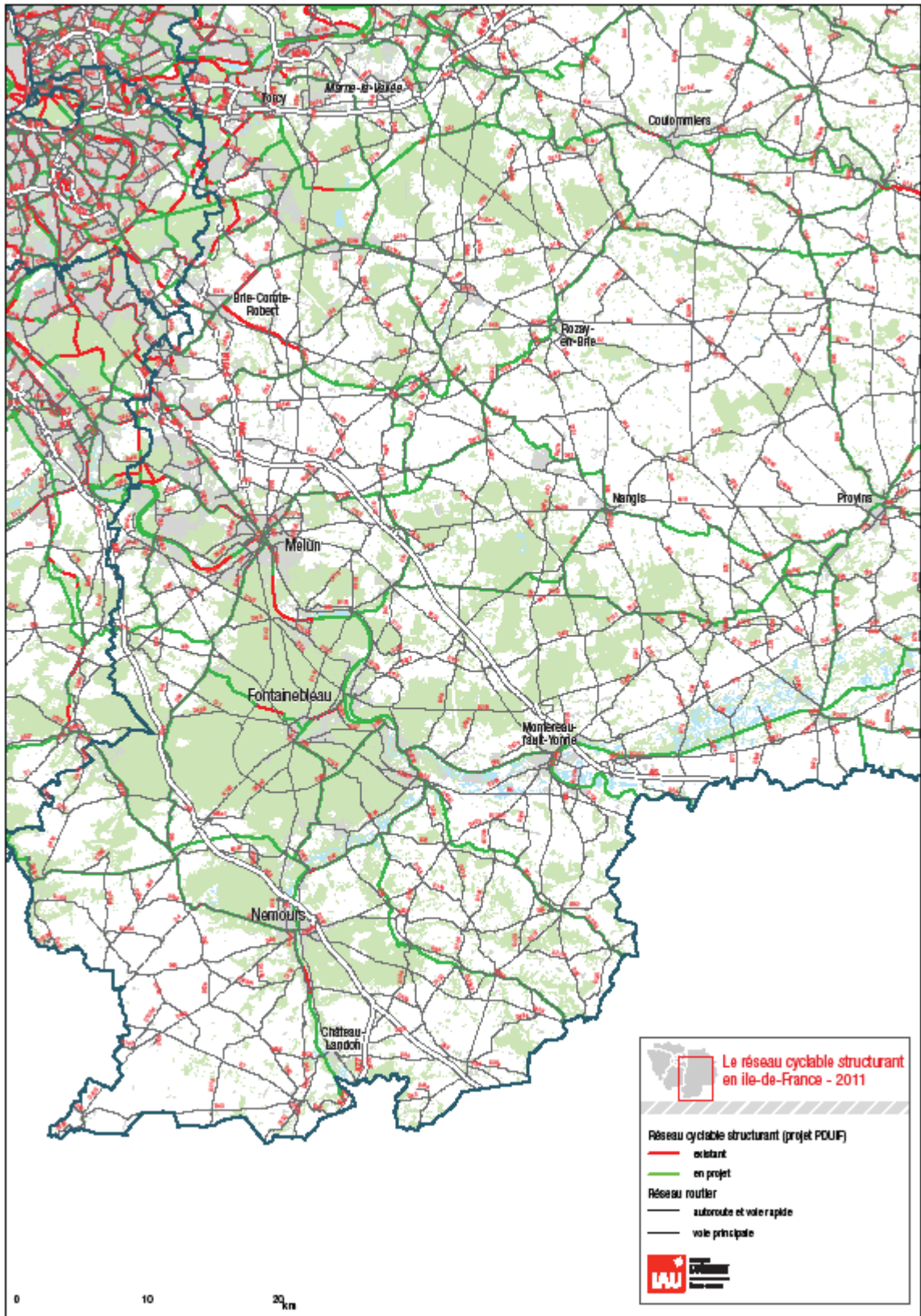




**Plan des pistes cyclables existantes et à venir dans le Val d'Oise**

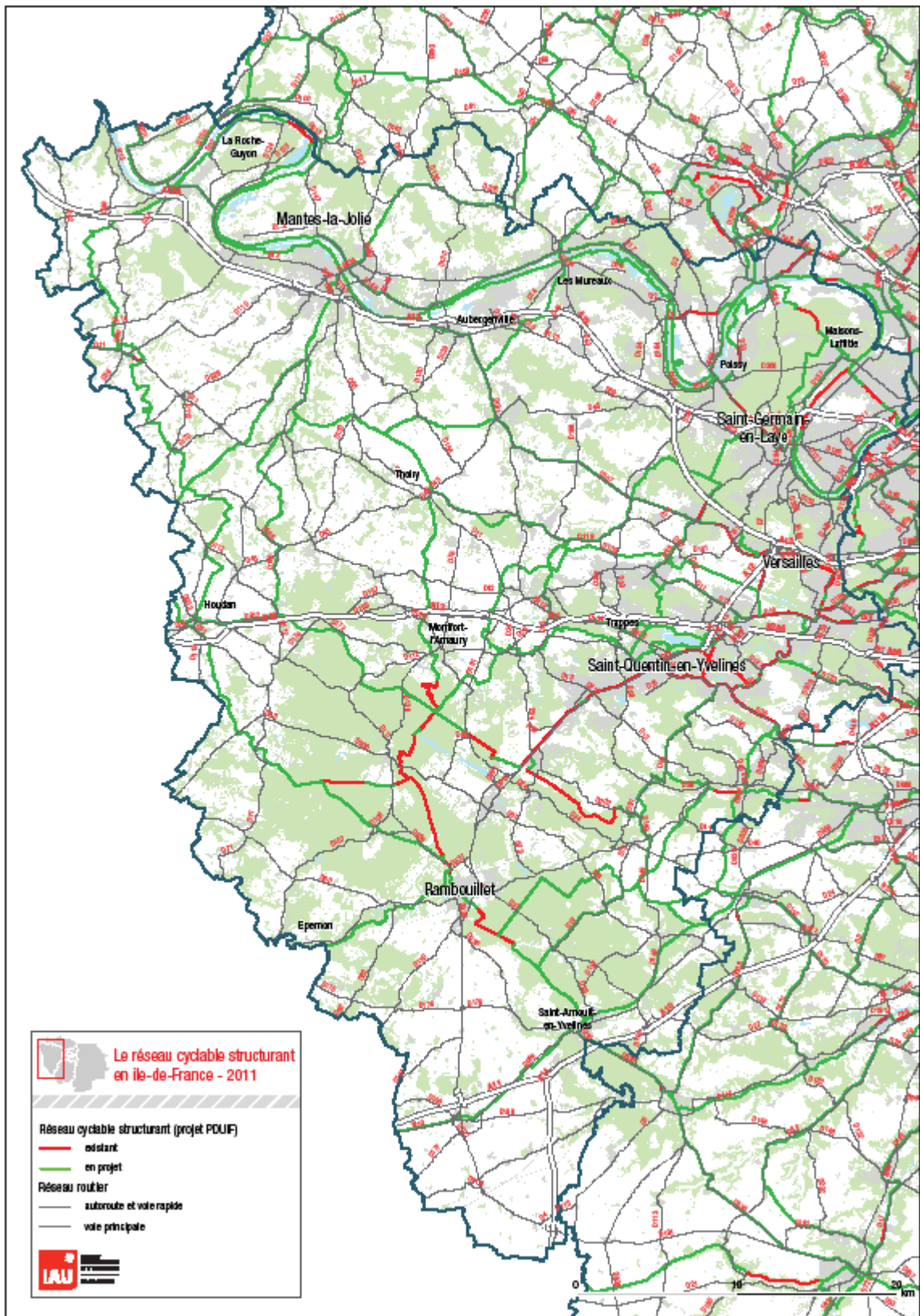


Plan des pistes cyclables existantes et à venir en Seine et Marne (1)

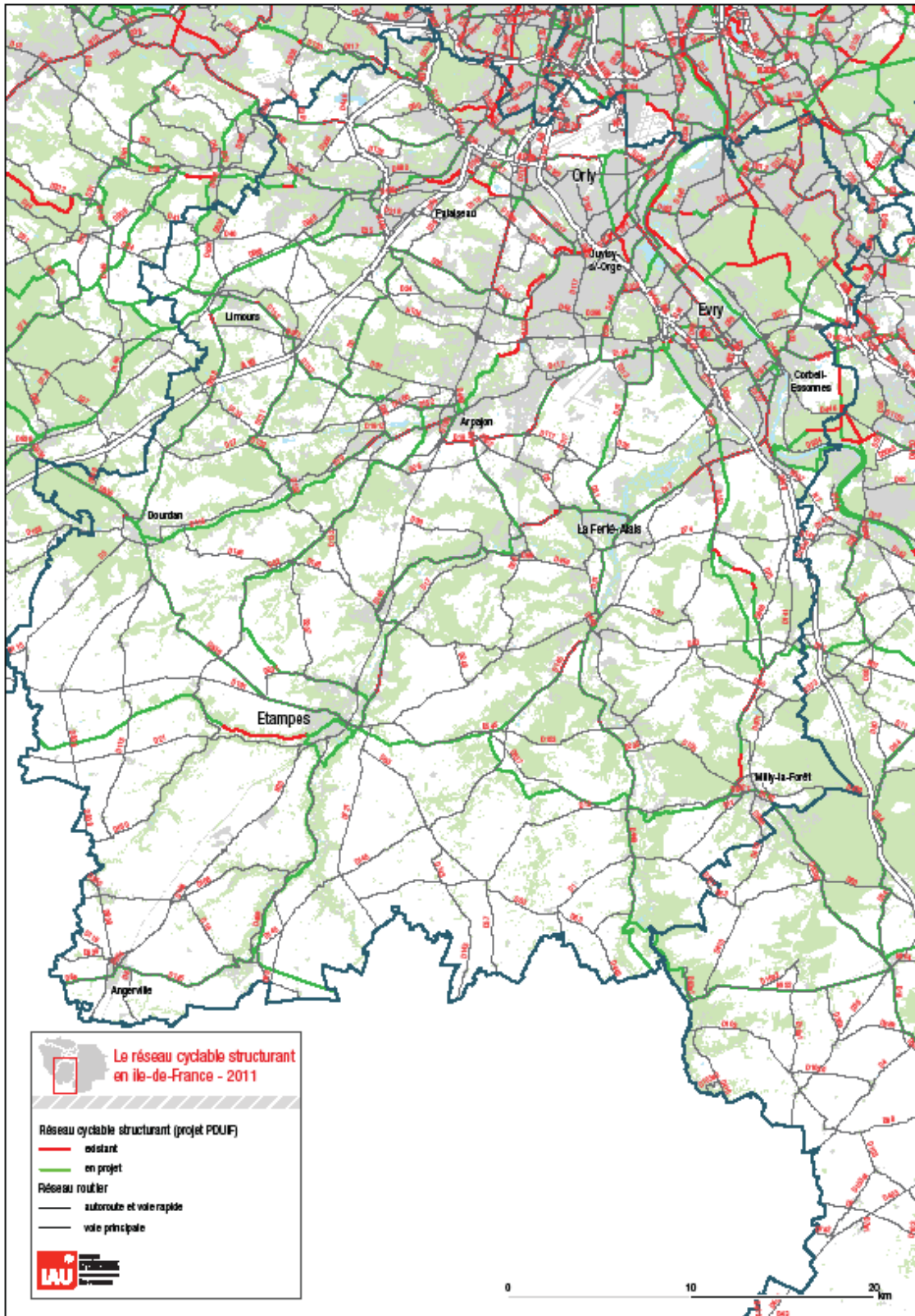


Plan des pistes cyclables existantes et à venir en Seine et Marne (2)





Plan des pistes cyclables existantes et à venir dans les Yvelines



Plan des pistes cyclables existantes et à venir en Essonne